POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

WISTA.DTS exerce son activité en Amérique du Sud et en Europe, dans la fabrication d'emballages pour l'industrie cosmétique, conformément aux principes éthiques et comportementaux définis, dérivés des exigences légales relatives aux droits de l'homme (nationales et internationales), notamment :

- Tous les instruments du Système des Nations Unies (« ONU ») : la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

- la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les autres normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») ;

- les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (« VPSHR », en anglais) et le droit international humanitaire (lorsqu'applicable) ;

- les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le respect des droits de l'homme est une valeur fondamentale pour WISTA.DTS. Notre Politique des droits de l'homme reflète nos valeurs et garantit notre engagement à :

- **Identifier et évaluer les risques réels et potentiels,** ainsi que les impacts négatifs, dans nos propres opérations, communautés locales, chaînes de valeur et investissements, en veillant à ce que les risques en matière de droits de l'homme et leurs impacts soient gérés et traités dans toutes les fonctions et tous les processus pertinents de l'entreprise.

- **Mettre en œuvre des améliorations continues visant à prévenir, éviter, atténuer et/ou remédier aux impacts sur les droits de l'homme** pouvant être imposés à nos collaborateurs internes, prestataires de services, fournisseurs, clients ou aux communautés où nous opérons, ainsi qu'à toute autre personne dont les droits de l'homme pourraient être affectés négativement par nos activités.

- **Mettre en place des mécanismes efficaces (Canal de communication et de signalement)** permettant à toute partie prenante de signaler des risques réels et potentiels pour les droits de l'homme et d'autres risques, de manière confidentielle ou anonyme, pour enregistrement, classification et investigation, avec l'engagement que les auteurs de signalements ne seront ni lésés ni sanctionnés pour avoir déposé un signalement au sein de nos opérations. Nous évaluons régulièrement l'efficacité de ces signalements.

- **Appliquer les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme** : promouvoir des plans de sécurité proportionnés à nos opérations, afin de respecter les lois nationales et les normes et directives internationales pertinentes en la matière.

- **Divulguer, si nécessaire, toute allégation d'infraction ou autre information pertinente,** conformément aux attentes des parties prenantes et/ou aux obligations des exigences légales nationales et internationales, par des publications ou d'autres moyens légaux.

- **Développer les compétences adéquates pour gérer les droits de l'homme**, au moyen d'une combinaison de formations et de recherche d'expertise spécialisée (renforcement des capacités), pour la bonne performance du collaborateur.

Nous sommes convaincus que nous ne pourrons réussir à long terme que si nous assumons notre responsabilité d'entreprise de respecter les droits de l'homme, tant au niveau local que mondial.
Il appartient à chacun d'assurer l'application de cette déclaration dans la pratique, en orientant toujours l'entreprise vers un avenir durable, à tous les niveaux.

Eric Zembrod
CEO de l'entreprise

La Politique des droits de l'homme a été approuvée et diffusée le 14/01/2025, avec la Rev.00.